



RECENSEMENT • CENSUS

Rapports techniques sur les changements apportés au Recensement de 2026

Rapport sur les changements apportés au contenu du Recensement de la population de 2026 : itinérance

Date de diffusion : le 4 juillet 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Date de diffusion : le 4 juillet 2025

N° 98-20-0005 au catalogue, numéro 2026002

ISBN 978-0-660-77907-2



Table des matières

Pourquoi ces questions sont-elles posées?	2
Tendances actuelles et lacunes statistiques relatives à ce sujet	2
1. Introduction	3
2. Contexte et renseignements de base	3
3. Définitions et besoins en matière de données	4
4. Méthodologie et approche	5
5. Principales constatations ou résultats	6
6. Discussion	8
7. Lacunes et limites	9
8. Conclusion	9
Annexe 1 – Questions du Test du recensement de 2024 sur l’itinérance	10



Rapport sur les changements apportés au contenu du Recensement de la population de 2026 : itinérance

Pourquoi ces questions sont-elles posées?

À la suite de consultations et de tests approfondis, Statistique Canada a ajouté deux nouvelles questions au questionnaire du Recensement de la population de 2026, afin de mesurer le nombre de personnes dans des logements privés qui sont en situation d'itinérance ou l'ont été au cours des 12 mois précédents. Ces données aideront à mettre en lumière les personnes ayant les plus grands besoins en matière de logement.

La première question porte sur les expériences d'itinérance au cours des 12 derniers mois dans des refuges, dans la rue ou dans des parcs, dans un abri de fortune, dans un véhicule ou dans un immeuble abandonné. La deuxième question concerne les personnes en situation d'itinérance le jour du recensement ou qui l'ont été au cours des 12 mois précédents et qui vivaient temporairement avec des amis, des membres de la famille ou d'autres personnes parce qu'elles n'avaient nulle part ailleurs où vivre. L'ajout de ces questions, qui viennent compléter d'autres sources de données sur l'itinérance dans les refuges et hors refuge, vise à faciliter des recherches nationales plus exhaustives sur l'itinérance.

Tendances actuelles et lacunes statistiques relatives à ce sujet

Le Recensement de la population est depuis longtemps une source précieuse de renseignements à l'échelle des collectivités sur les besoins en logement de la population canadienne. Au cours des dernières années, la pénurie de logements ainsi que la hausse des loyers et du prix des logements ont souligné l'importance des données sur la question des besoins insatisfaits en matière de logement, y compris l'itinérance. La situation du logement au pays évolue constamment, et le public canadien, les partenaires politiques fédéraux, les chercheurs et les spécialistes ont tous exprimé le besoin d'améliorer les données sur l'itinérance dans le cadre du Recensement de 2026. L'itinérance a des répercussions sur toutes les collectivités au Canada, touchant les personnes et les familles de tous les milieux, y compris les femmes fuyant la violence, les jeunes, les aînés, les anciens combattants et les personnes handicapées.

Les sources de données existantes sur l'itinérance comprennent des dénombrements ponctuels et des données administratives provenant des refuges, qui fournissent un instantané de l'itinérance dans les logements de transition, les refuges et à l'extérieur des refuges. Les personnes vivant dans des logements qui ont récemment connu une situation d'itinérance ou qui sont en situation d'itinérance et vivent temporairement avec des membres de la famille, des amis ou d'autres personnes représentent une grande partie de l'itinérance dans les collectivités et une lacune dans les sources de données existantes. Les renseignements saisis par les deux nouvelles questions combleront cette importante lacune statistique. Même si ces questions ne seront pas posées aux personnes qui vivent dans des refuges ou à l'extérieur de ceux-ci, ces nouveaux renseignements tirés du recensement s'ajouteront à d'autres sources de données afin de brosser un tableau plus complet de l'itinérance au Canada.



Changements évalués dans le Test du recensement de 2024	Approche adoptée pour le Recensement de la population de 2026
Deux nouvelles questions ont été ajoutées pour recueillir des renseignements sur les personnes vivant dans un logement qui sont en situation d'itinérance ou qui avaient récemment été en situation d'itinérance.	- Le questionnaire détaillé comprend deux nouvelles questions : - La première vise à déterminer si des personnes ont connu une situation d'itinérance dans un refuge ou hors refuge au cours des 12 mois précédents. - La deuxième question vise à déterminer si le jour du recensement des personnes vivent une situation d'itinérance ou ont vécu une situation d'itinérance au cours des 12 mois précédents et vivaient avec des amis, des membres de la famille ou d'autres personnes parce qu'elles n'avaient nulle part ailleurs où vivre.

1. Introduction

Le prochain Recensement de la population aura lieu en mai 2026. Pour maintenir la pertinence du recensement, Statistique Canada examine et évalue le contenu du questionnaire en prévision de chaque cycle du recensement. Cela comprend plusieurs étapes de mobilisation consultative, ainsi que la mise à l'essai et l'évaluation des données afin de recommander le contenu du questionnaire pour le recensement.

Environ 222 000 ménages dans les collectivités partout au pays ont été sélectionnés pour participer au Test du recensement de 2024. Ce dernier a permis de déterminer si la population canadienne pouvait facilement comprendre les questions nouvelles ou modifiées qui étaient à l'étude et y répondre. La mise à l'essai du contenu du recensement permettra d'obtenir des données de grande qualité dans le cadre du Recensement de la population de 2026, qui serviront à appuyer un large éventail de programmes et de services dans les collectivités partout au pays.

Pour demeurer pertinent, le contenu du recensement doit être adapté au climat social et économique actuel, afin de veiller à ce que les données répondent aux besoins des décideurs et des utilisateurs de données.

Cette série de rapports fournit une vue détaillée des changements apportés au contenu du Recensement de la population de 2026. Le présent rapport décrit en détail les mesures prises pour élaborer de nouvelles questions pour saisir des données sur l'itinérance dans le questionnaire du Recensement de 2026.

2. Contexte et renseignements de base

Au cours des dernières années, le parc immobilier et les besoins en matière de logement ont été une priorité changeante et croissante pour la population canadienne et les administrations publiques. En 2019, le Parlement a adopté la [Loi sur la stratégie nationale sur le logement](#), qui affirme que le logement est un droit humain fondamental au Canada. Cette loi exige que le ministre élabore une stratégie nationale sur le logement qui, entre autres, accorde la priorité à l'itinérance en établissant des objectifs nationaux pour y remédier.

[Vers un chez-soi : La stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance](#) a été lancée en avril 2019 pour appuyer les objectifs de la [Stratégie nationale sur le logement](#), en particulier pour aider les membres les plus vulnérables de la population canadienne à maintenir un logement sécuritaire, stable et abordable et pour réduire l'itinérance



chronique à l'échelle nationale de 50 % d'ici l'exercice 2027-2028. Lors du lancement de cette stratégie, 2,2 milliards de dollars ont été consacrés à la lutte contre l'itinérance dans l'ensemble du pays. Depuis lors, cet engagement a presque doublé pour atteindre 4 milliards de dollars sur neuf ans.

Les récentes pénuries de logements ainsi que la hausse des loyers et du prix des logements ont attiré l'attention sur l'importance des données sur la question des besoins insatisfaits en matière de logement, y compris l'itinérance. L'itinérance a des répercussions sur la santé, la sécurité, la stabilité et la participation d'une personne à la société et à l'économie. Il s'agit d'un défi qui touche de nombreux secteurs du gouvernement, allant des programmes de soutien communautaire aux cibles nationales.

Le rapport de 2022 sur l'[itinérance chronique](#) publié par le vérificateur général du Canada comprenait un examen des initiatives visant à améliorer les résultats en matière de logement des personnes en situation d'itinérance. Une recommandation du rapport consistait à recueillir et à analyser des données et à utiliser ces renseignements afin de mesurer les efforts déployés pour améliorer la situation en matière de logement et d'itinérance des membres vulnérables de la population canadienne.

Cela a également été appuyé par les [Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des habitations de 2020](#) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, qui comprennent la collecte de données sur les personnes en situation d'itinérance. Il a ainsi été recommandé que ces totalisations de données comprennent les catégories « sans-abri primaire » (définie comme les personnes vivant dans la rue qui ne disposent pas d'un abri) et « sans domicile fixe » (définies comme les personnes vivant dans des hébergements ou des logements privés). Les recommandations reconnaissent également que l'itinérance est essentiellement une définition culturelle qui peut être mise en œuvre de diverses façons par différentes collectivités.

Statistique Canada a déterminé que le Recensement de 2026 offre l'occasion de recueillir des données sur l'itinérance comparables à l'échelle locale et nationale. De plus, l'ajout de questions sur les expériences d'itinérance au portrait démographique déjà riche figurant dans le recensement permettra de faire des recherches sur les défis de l'itinérance pour les groupes vulnérables et aidera les administrations publiques et les collectivités à lutter contre l'itinérance.

3. Définitions et besoins en matière de données

L'itinérance est un concept complexe et multidimensionnel comportant de nombreuses dimensions souvent personnelles et subjectives. La définition canadienne de l'itinérance, créée par l'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI), indique que l'itinérance est la situation d'une personne, d'une famille ou d'une collectivité sans logement stable, sécuritaire, permanent, approprié, ni la perspective, les moyens et la capacité immédiats de l'acquiescer¹.

La [définition canadienne de l'itinérance](#) fait la distinction entre trois types d'itinérance : 1) **personnes sans-abri** ou vivant dans des endroits non adaptés à l'habitation, 2) **personnes utilisant un hébergement d'urgence**, y compris des refuges pour personnes en situation d'itinérance ou pour personnes touchées par la violence familiale, et 3) **personnes utilisant un hébergement provisoire**, y compris ceux où vivent des personnes n'ayant nulle part ailleurs où aller et vivant temporairement avec d'autres personnes.

Le Recensement de la population fournit déjà des renseignements sur l'itinérance. Plus précisément, le recensement dénombre les personnes vivant dans des refuges d'urgence qui sont des logements collectifs, le jour du recensement. De plus, le recensement dénombre toutes les personnes vivant dans des logements privés, y compris les personnes en situation d'itinérance qui séjournent temporairement avec d'autres personnes. Toutefois, même si les personnes en situation d'itinérance vivant dans des logements privés sont incluses dans les chiffres

1. Gaetz, S.; Barr, C.; Friesen, A.; Harris, B.; Hill, C.; Kovacs-Burns, K.; Pauly, B.; Pearce, B.; Turner, A.; Marsolais, A. (2012) Définition canadienne de l'itinérance. Toronto : Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. [COHhomelessdefinitionFR.pdf](#)



de population du recensement, aucun renseignement n'est actuellement recueilli pour déterminer ou classer leurs expériences d'itinérance.

Bien que le recensement ne dénombre pas les personnes vivant dans des lieux à l'extérieur le jour du recensement, d'autres sources de données existent pour cette catégorie d'itinérance. Les sources de données existantes sur l'itinérance comprennent des dénombrements ponctuels et des données administratives provenant des refuges, qui fournissent un instantané de l'itinérance dans les logements de transition, les refuges et à l'extérieur des refuges. Toutefois, ces sources de données ne saisissent pas les personnes en situation d'itinérance vivant dans un logement privé.

Dans l'ensemble, le recensement à lui seul ne recueille pas de données sur toutes les catégories d'itinérance. Néanmoins, il convient pour dénombrer les personnes qui n'ont nulle part ailleurs où aller qui vivent temporairement avec d'autres personnes dans des logements privés; catégorie représentant un besoin important en données pour mesurer l'itinérance. Les données du recensement compléteront les sources de données existantes afin de brosser un tableau plus complet de l'itinérance.

Les changements apportés au Recensement de 2026 comprennent la collecte des expériences d'itinérance autodéclarées. Ces renseignements seront combinés aux caractéristiques démographiques et de logement déjà saisies par le recensement, ainsi qu'à des sources de données complémentaires sur l'itinérance, afin de créer une mesure statistique de l'itinérance au Canada répondant aux besoins en données des administrations publiques et des organismes.

4. Méthodologie et approche

Selon les résultats de la mobilisation, des discussions et des mises à l'essai exhaustives décrites en détail ci-dessous, le Recensement de 2026 comprendra deux nouvelles questions pour dénombrer les personnes vivant dans des logements privés qui sont en situation d'itinérance ou l'ont été au cours des 12 mois précédents. Ces nouvelles questions combleront deux lacunes statistiques : 1) les personnes séjournant temporairement avec d'autres personnes parce qu'elles n'ont nulle part ailleurs où vivre le jour du recensement et 2) les personnes vivant dans un logement privé qui ont été en situation d'itinérance au cours des 12 mois précédents. La formulation exacte des deux nouvelles questions figure à l'[annexe 1](#).

Les nouvelles questions sur l'itinérance ont été élaborées en trois étapes. La première étape comprenait des consultations avec le public et les intervenants de l'automne 2022 au printemps 2023. Les résultats des consultations sur le contenu ont orienté l'élaboration d'un ensemble initial de questions qui ont été évaluées qualitativement au moyen d'interviews cognitives et individuelles au cours de la deuxième étape, tenues au printemps et à l'été 2023. Les résultats des essais qualitatifs ont été utilisés pour améliorer les questions pour la dernière étape, soit le Test du recensement de 2024.

La première étape du Test du recensement de 2024 a eu lieu en mai 2024. Elle comprenait un test du contenu composé de deux panels de répondants; chaque panel a reçu différentes versions du questionnaire détaillé (2A-L). La version témoin du questionnaire contenait les mêmes questions que le Recensement de 2021, tandis que la version de test comprenait des modifications à des passages de contenu existants, ainsi que l'ajout de questions sur la santé générale, l'itinérance et la deuxième adresse.

L'échantillon final sélectionné pour le test du contenu tenu en mai 2024 comprenait 99 926 ménages des 10 provinces canadiennes. Chaque panel de répondants comprenait la moitié de cet échantillon total; par conséquent, le questionnaire contenant les questions sur l'itinérance a été envoyé à 49 963 ménages.

La série initiale de questions élaborée était en grande partie fondée sur des enquêtes antérieures dans lesquelles on demandait aux répondants de faire état des expériences d'itinérance vécues au cours de leur vie. Certains aspects des questions ont été modifiés pour tirer parti des forces du recensement, à savoir la taille plus grande de l'échantillon; ce qui permet de mesurer des expériences d'itinérance plus récentes.

Des tests préliminaires ont révélé que le fait de fournir des exemples d'expériences d'itinérance, plutôt que de préciser la définition, permettait d'améliorer la compréhension des répondants relativement aux questions. On a



choisi des exemples qui offrent un équilibre entre diverses situations dans la portée de l'itinérance et fournissent un contexte pertinent pour les répondants, tout en tenant compte du fardeau du répondant. De plus, les questions ont été présentées dans leur propre section intitulée Itinérance, afin d'aider à communiquer leur intention et d'éviter de fournir des définitions trop techniques.

La protection des renseignements personnels des répondants et la nature délicate du sujet ont également été prises en compte lors de l'élaboration des questions. La nature générale des questions et des catégories de réponse a été conservée, afin de trouver l'équilibre entre le respect de la vie privée des répondants et la nécessité de fournir des données pertinentes aux intervenants et aux partenaires stratégiques. Les commentaires des répondants sur les préoccupations relatives à la protection de la vie privée et à la confidentialité ont été recueillis au cours de la mise à l'essai et surveillés tout au long du processus d'élaboration.

Les résultats des essais qualitatifs et du Test du recensement de 2024 sont présentés en détail dans les sections suivantes.

5. Principales constatations ou résultats

Les résultats des essais qualitatifs sont encourageants; les interviews ont montré que les nouvelles questions sur l'itinérance étaient bien comprises par les répondants. Les répondants ont indiqué au cours des interviews qu'ils comprenaient la formulation des questions et ce qu'elles visaient à mesurer. Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils pensaient de la nature délicate des questions, presque tous les répondants ont déclaré ne pas avoir de préoccupations quant à la nature délicate ou à la protection des renseignements personnels. Un petit nombre de répondants ont mentionné que certaines personnes en situation d'itinérance pourraient ne pas vouloir déclarer l'être dans le recensement.

Les résultats du Test du recensement de 2024 appuient ces commentaires formulés par les répondants au cours des essais qualitatifs. Les taux de réponse aux deux nouvelles questions sur l'itinérance sont semblables à ceux du contenu existant du recensement; ce qui indique que les répondants sont disposés et capables de fournir des réponses. Peu de répondants ont accédé aux renseignements d'aide supplémentaires sur les nouvelles questions relatives à l'itinérance au cours du Test du recensement de 2024; ce qui appuie la constatation précédente que les questions étaient bien comprises.

Les commentaires des répondants au Test du recensement de 2024 ont également été évalués, afin de cerner toute préoccupation liée aux nouvelles questions sur l'itinérance. Dans l'ensemble, moins de 10 commentaires sur un total de 5 873 qui ont été reçus du panel de test du questionnaire 2A-L parlaient de l'itinérance. La plupart de ces quelques commentaires étaient positifs, et indiquaient un soutien pour les nouvelles questions. Plusieurs commentaires ont souligné que les nouvelles questions sur l'itinérance ne pouvaient pas mesurer des parties de la population en situation d'itinérance. Aucune préoccupation relative à la nature délicate ou à la protection des renseignements personnels liée au nouveau contenu sur l'itinérance n'a été relevée dans les commentaires.

Les estimations fondées sur les résultats du Test du recensement de 2024 servent à évaluer la compréhension des répondants, les taux de réponse et la capacité de fournir des réponses de grande qualité aux nouvelles questions. Elles ne sont pas conçues pour être utilisées comme des estimations officielles de l'itinérance au Canada. Le tableau 5.1 présente les résultats du Test du recensement de 2024 pour les nouvelles questions sur l'itinérance.



Tableau 5.1
Résultats sur l'itinérance, Test du recensement de 2024

	Pourcentage de la population ayant répondu « oui »	Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %
Question du recensement mise à l'essai	pourcentage		
Q34. En ce qui concerne les expériences d'itinérance, au cours des 12 derniers mois, cette personne a-t-elle vécu dans un refuge, dans la rue ou dans un parc, dans un abri de fortune, dans un véhicule ou dans un bâtiment abandonné?	0,82	0,72	0,94
Q35. En ce qui a trait aux autres types de défis liés au logement, au cours des 12 derniers mois, cette personne a-t-elle vécu temporairement avec des amis, des membres de la famille ou d'autres personnes parce qu'elle n'avait pas d'autre endroit où habiter?	0,80	0,71	0,90
Si la réponse à la Q35 est « oui », le répondant sera invité à répondre à la question suivante : cette personne vit-elle actuellement dans ce ménage de manière temporaire parce qu'elle n'a pas d'autre endroit où habiter?	0,31	0,26	0,37

Source : Statistique Canada, Test du recensement de 2024.

La question 34 permet de mesurer les expériences des répondants en matière d'itinérance hors refuge et dans les refuges d'urgence au cours de l'année précédente, tandis que la question 35, posée en deux parties, permet de mesurer les expériences d'itinérance à la fois actuellement et au cours des 12 mois précédents des personnes qui demeurent temporairement avec d'autres personnes.

Pour s'adapter au contexte canadien, les spécialistes des politiques recommandent de dériver une mesure statistique de l'itinérance uniforme à l'échelle nationale représentant la définition de la politique. Cette mesure statistique tient compte de la situation d'itinérance autoévaluée d'un répondant, ainsi que d'autres caractéristiques du recensement, comme le revenu, pour exclure les cas qui ne correspondent pas à la définition d'itinérance. Ces mesures dérivées permettent aux administrations publiques et aux organisations de suivre les résultats des politiques propres à leurs programmes et initiatives.



Une mesure statistique officielle de l'itinérance est en cours d'établissement dans le cadre de consultations avec des spécialistes des politiques et des intervenants. Dans le cadre de ce travail, une mesure préliminaire a été dérivée et évaluée à l'aide de données recueillies durant le Test du recensement de 2024. Cette mesure dérivée est comparée à la mesure autoévaluée de l'itinérance hors refuge et dans les refuges d'urgence présentée au tableau 5.2 ci-dessous. Il convient de noter que, entre autres différences, les données du test du recensement ne font pas l'objet du même traitement que celles du recensement, parce qu'elles sont recueillies à des fins de test et de recherche.

Tableau 5.2**Comparaison entre l'itinérance dérivée et l'itinérance autoévaluée, Test du recensement de 2024**

Mesure de l'itinérance	Pourcentage de la population	Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %
		pourcentage	
Mesure dérivée de l'itinérance hors refuge et dans les refuges d'urgence, 12 derniers mois	0,39	0,32	0,48
Mesure autoévaluée de l'itinérance hors refuge et dans les refuges d'urgence, 12 derniers mois	0,82	0,72	0,94

Source : Statistique Canada, Test du recensement de 2024.

L'écart relativement important entre les mesures dérivées et autoévaluées de l'itinérance a entraîné une enquête supplémentaire pendant l'évaluation des résultats. D'autres interviews qualitatives ont été menées auprès de répondants ayant déclaré avoir vécu des expériences d'itinérance au cours des 12 mois précédents. Ces interviews ont révélé que bien que tous les répondants aient clairement compris l'intention des questions sur l'itinérance, certains ont fourni la mauvaise réponse par erreur.

Pour réduire la probabilité d'erreurs de réponse, dans certaines situations, les répondants qui remplissent le questionnaire électronique seront invités à vérifier leurs réponses aux questions sur l'itinérance. En raison de limites techniques, des efforts de vérification semblables ne peuvent pas être mis en œuvre pour le questionnaire papier. Même si nous nous attendons à ce que cela réduise l'écart entre les mesures dérivées et les mesures autoévaluées de l'itinérance, une partie de cette différence demeurera probablement en raison des différences entre les perceptions des répondants à l'égard de l'itinérance et la façon dont les décideurs définissent l'itinérance.

6. Discussion

L'évaluation des données du test du recensement comprenait la comparaison des estimations de l'itinérance avec les estimations antérieures et l'évaluation de la cohérence des données avec les recherches existantes sur l'itinérance au Canada. Les données ont été évaluées par des spécialistes de Statistique Canada et de Logement, Infrastructure et Collectivités Canada.

La comparaison entre le test du recensement et les estimations antérieures de l'itinérance au Canada montre des taux annuels semblables. En 2016, l'OCI a estimé un taux de 0,70 % de personnes en situation d'itinérance au Canada chaque année, selon les données sur l'utilisation des refuges d'urgence. Logement, Infrastructure et Collectivités Canada estime que jusqu'à 1,80 % des personnes au Canada sont en situation d'itinérance, y compris les personnes qui vivent temporairement avec d'autres personnes. Comme l'indique la [section 5](#) sur les résultats ci-dessus, les estimations de l'itinérance tirées du test du recensement se situent dans cette fourchette.

Lors de la comparaison des estimations entre les sources, il est important de tenir compte des différences et des limites de chaque source. En particulier, les sources de données existantes ne couvrent pas entièrement la population en situation d'itinérance au Canada. Les dénombrements ponctuels dénombrent des collectivités représentant environ 80 % de la population. Les estimations fondées sur les données des refuges ne tiennent pas compte des zones sans services d'hébergement et ne couvrent souvent pas tous les refuges. Pour certaines estimations de l'itinérance, comme celles des personnes vivant actuellement avec d'autres



personnes temporairement, il n'existe pas de sources de données pour la comparaison. Les nouvelles questions sur l'itinérance ajoutées au recensement mesureront l'expérience d'itinérance dans ces régions; ce qui pourrait avoir une incidence sur la comparabilité des données à l'échelle nationale entre les sources.

Lors de l'évaluation des réponses aux questions sur l'itinérance du test du recensement dans le contexte des recherches existantes au Canada, les comparaisons étaient souvent limitées aux tendances générales. Même si certaines caractéristiques démographiques, comme l'âge et le genre, sont communes entre les sources de données, de nombreuses autres ne sont pas mesurées. Par conséquent, les taux ne sont pas disponibles aux fins de comparaison directe. Malgré ces limites, les données du test du recensement correspondent aux attentes des spécialistes; la répartition selon l'âge et le genre est semblable à celle mesurée par les dénombrements ponctuels et les études sur les refuges d'urgence. D'autres caractéristiques, comme la situation d'emploi ou le niveau de scolarité, ont été évaluées de façon plus générale et suivent les tendances attendues.

7. Lacunes et limites

On a constaté que les nouvelles questions sur l'itinérance fonctionnaient bien dans l'ensemble, mais deux limites clés subsistent. D'abord, les nouvelles questions ne dénombrent pas les personnes en situation d'itinérance hors refuge le jour du recensement, étant donné que le questionnaire du recensement est rempli par des personnes vivant dans des logements. Puis, les ménages pourraient ne pas inclure les personnes vivant avec eux temporairement dans leur questionnaire du recensement.

Même si les nouvelles questions ne permettent pas de mesurer les personnes en situation d'itinérance hors refuge le jour du recensement, les dénombrements ponctuels à l'échelle nationale continueront de mesurer cette population pour fournir des estimations pour une nuit donnée. Ces estimations d'une nuit peuvent aider à combler cette lacune dans les nouvelles questions du recensement, afin de fournir une estimation plus complète de l'itinérance au Canada.

Le questionnaire du recensement comprend des instructions pour aider les répondants à déterminer les personnes à inclure dans leur questionnaire à l'étape C. Dans les cas où une personne n'a pas de résidence habituelle, comme des personnes qui vivent temporairement avec le répondant parce qu'elles n'ont nulle part ailleurs où vivre, les instructions indiquent au répondant d'inclure ces personnes dans le questionnaire. Néanmoins, certaines personnes pourraient ne pas être incluses et ne seraient donc pas dénombrées en tant que personnes vivant temporairement avec le répondant, selon les nouvelles questions. Par conséquent, la nouvelle question qui vise à mesurer les personnes demeurant temporairement avec d'autres personnes pourrait sous-estimer la taille réelle de cette population dans une certaine mesure.

8. Conclusion

Dans l'ensemble, les nouvelles questions sur l'itinérance ont donné des résultats encourageants tout au long des essais qualitatifs et du Test du recensement de 2024. Les commentaires des répondants ont indiqué que les questions étaient clairement formulées et que les répondants comprenaient ce que les questions visaient à mesurer. Les résultats du Test du recensement de 2024 produisent des estimations de l'itinérance qui se situent dans la fourchette des estimations antérieures et qui sont cohérentes avec les sources de données et la recherche existantes sur l'itinérance au Canada.

Après avoir évalué les résultats des essais et pris en considération des facteurs comme les coûts, les opérations, les relations avec les répondants et les mesures à adopter contre la perte de qualité, Statistique Canada a recommandé au Cabinet du Canada l'ajout des questions sur l'itinérance au Recensement de 2026 aux fins d'approbation.



Annexe 1 – Questions du Test du recensement de 2024 sur l'itinérance

Question du test (Test du recensement de 2024)

Les questions suivantes ont été mises à l'essai lors du Test du recensement de 2024 :

Q34: En ce qui concerne **les expériences d'itinérance**, au cours des 12 derniers mois, cette personne a-t-elle vécu dans un refuge, dans la rue ou dans un parc, dans un abri de fortune, dans un véhicule ou dans un bâtiment abandonné?

- Oui
- Non

Q35: En ce qui a trait aux autres types de défis liés au logement, au cours des 12 derniers mois, cette personne a-t-elle vécu **temporairement** avec des amis, des membres de la famille ou d'autres personnes **parce qu'elle n'avait pas d'autre endroit où habiter**?

Inclure les séjours temporaires lors desquels la personne n'avait pas les moyens d'avoir son propre logement permanent (personne éprouvant des difficultés financières ou fuyant une situation de violence, personne récemment évincée, etc.)

Exclure les séjours pour les vacances ou les visites chez de la famille ou les autres séjours volontaires à court terme.

- Oui

Cette personne vit-elle **actuellement** dans ce ménage **de manière temporaire** parce qu'elle n'a pas d'autre endroit où habiter?

- Oui
 - Non
- Non



Texte d'aide (Test du recensement de 2024)

Comment répondre à la question 34

Sélectionnez « Oui » pour toute personne qui a vécu une situation d'itinérance de n'importe quelle durée au cours des 12 derniers mois.

C'est-à-dire que la personne a vécu dans un refuge, dans la rue, dans un parc, dans un abri de fortune, dans un véhicule, dans un bâtiment abandonné ou dans un lieu similaire, parce qu'elle n'avait pas accès à un logement stable, permanent et adéquat ou qu'elle n'avait pas la possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un.

Sélectionnez « Non » pour toute personne qui n'a pas vécu une situation d'itinérance au cours des 12 derniers mois.

Comment répondre à la question 35

Sélectionnez « Oui » pour

- toute personne qui vit actuellement dans le ménage de manière temporaire parce qu'elle n'a pas d'autre endroit où vivre;
- toute personne qui a vécu temporairement chez des amis, des membres de la famille ou d'autres personnes au cours des 12 derniers mois, sans garantie de résidence permanente ou de possibilité immédiate d'accès à un logement parce qu'elle n'avait pas d'autre endroit où vivre.

Si vous sélectionnez « Oui », veuillez indiquer si la personne vit actuellement dans le ménage de manière temporaire parce qu'elle n'a pas d'autre endroit où vivre.

Raisons pour lesquelles nous posons les questions 34 et 35

Les questions 34 et 35 permettent d'obtenir des renseignements sur les expériences des personnes qui ont vécu une situation d'itinérance ou qui ont dû faire face à d'autres défis liés au logement au cours des 12 derniers mois. Les renseignements permettront aux organisations et aux administrations publiques de soutenir les collectivités dans leur lutte contre l'itinérance.